

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant NANETTE NOEL	Numéro de permis 2004698	Date d'inspection Le 02 avril 2024	
Nom de l'établissement Les ami(e)s à Nanette		Numéro de téléphone (506) 576-2580	
Adresse 5337 134 Route Cocagne NB E4R 2Z1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Roxanne Benoit		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
36(7) Le matelas de sieste, qui doit mesurer au moins 5 cm d'épaisseur, est rangé de façon à éviter tout contact avec la surface d'un autre matelas de sieste ou désinfecté des deux côtés après chaque usage.	36(7)	01 avr. 2024	02 avr. 2024
Commentaires : L'inspecteur a reçu par courriel une photo avec les nouveaux matelas de sieste. La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Aucune inspection ne fut effectuée sur les lieux. Les documents requis furent envoyés par l'exploitante à l'inspecteur via courriel.			

original signé par
Roxanne Benoit

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 02 avril 2024

Date

original signé par
Nanette Noël

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 avril 2024

Date